



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions Générales de Vente (« CGVs ») :

- « Vendeur » désigne EGIDE SA, une société française ayant son siège social à Site Sactar, 84500 Bollène (France)
- « Acheteur » désigne l'entité achetant des Produits conformément à ces CGVs.
- « Produits » désigne les articles vendus par le Vendeur à l'Acheteur en vertu d'une Commande.
- « Commande » désigne un bon de commande émis par l'Acheteur au Vendeur pour l'achat de Produits qui est accepté par le Vendeur.

2. Offre, Acceptation, Modification

Toutes les offres et propositions du Vendeur sont sujettes à modification ou retrait sans préavis, sauf indication contraire spécifiquement mentionnée dans l'offre ou la proposition. L'acceptation contraignante d'une Commande ne se produira que lorsque le Vendeur émettra une reconnaissance écrite de la Commande. Le Vendeur se réserve le droit de rejeter toute Commande pour quelque raison que ce soit avant l'acceptation écrite du Vendeur. Le Vendeur peut rejeter les Commandes lorsque les Produits ne sont pas disponibles, s'il y a des erreurs dans les descriptions des articles ou les prix, ou pour tout problème identifié par le Vendeur lié au crédit, aux contrôles à l'exportation ou à la prévention de la fraude. Si le Vendeur rejette une Commande, l'Acheteur en sera informé. La passation de la Commande par l'Acheteur et l'acceptation de la Commande par le Vendeur créeront un contrat soumis exclusivement à ces Conditions. Toute acceptation d'une Commande est conditionnée à l'assentiment de l'Acheteur à ces Conditions. Le Vendeur rejette toute condition supplémentaire ou différente proposée par l'Acheteur. Aucun usage commercial ou pratique commerciale ne modifiera ou n'affectera autrement ces Conditions. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales à tout moment sous réserve d'informer l'Acheteur sur le site web du Vendeur.

3. Prix et conditions de paiement

Les prix des Produits seront ceux spécifiés dans le devis ou la reconnaissance de commande du Vendeur. Aucun rabais ou réduction n'est accordé en cas de paiement anticipé. Des prix supplémentaires seront appliqués en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur, en particulier toute livraison de quantités différentes de la quantité par lot mentionnée dans l'offre formelle. Le cas échéant, EGIDE communique les prix aux clients par des devis formels et confirme les prix des transactions avec ses accusés de réception de commande. Pour toutes les commandes, EGIDE se réserve le droit d'expédier et de facturer plus ou moins dix pour cent (+/-10%) par ligne d'article pour des quantités allant jusqu'à 750 pièces incluses, et plus ou moins cinq pour cent (+/-5%) par ligne

d'article pour des quantités supérieures à 750 pièces. Les prix sont hors taxes, impositions et autres charges, y compris les taxes de vente, d'utilisation, d'accise, à valeur ajoutée et autres taxes ou charges similaires imposées par toute autorité gouvernementale, les frais d'expédition internationale, les frais d'agent de transit et de courtier, les frais bancaires, les frais consulaires et les frais de documentation. L'Acheteur doit payer ou rembourser au Vendeur toutes ces taxes, impositions ou charges imposées sur ou à l'occasion de la vente ou du transport des Produits. Les conditions de paiement sont nettes trente (30) jours à compter de la date de la facture du Vendeur. Les paiements en retard entraîneront des frais d'intérêt au taux de 1,5% par mois.

4. Livraison, Risque de Perte, Réserve de Propriété

Sauf accord écrit contraire, les Produits seront livrés Ex Works depuis les installations du Vendeur selon les INCOTERMS 2020. Les dates d'expédition sont approximatives uniquement. Le risque de perte ou de dommage sera transféré à l'Acheteur lors de la livraison au transporteur dans les installations du Vendeur. La propriété des Produits restera au Vendeur jusqu'à ce que le paiement intégral du prix d'achat ait été reçu. En cas de retard ou de non-paiement par l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de reprendre la propriété et de prendre possession des Produits jusqu'à ce que le prix d'achat soit payé en totalité. L'Acheteur doit stocker les Produits de manière à ce qu'ils soient clairement identifiables comme étant la propriété du Vendeur jusqu'au transfert de propriété. L'Acheteur sera responsable de tous les frais d'expédition, taxes et droits de douane. Le Vendeur peut, à sa discrétion, offrir une livraison sur une base autre que Ex Works, auquel cas le risque de perte et la propriété seront transférés lors de cette livraison à l'emplacement désigné par l'Acheteur.

5. Inspection, Acceptation

L'Acheteur doit inspecter les Produits dès leur réception et notifier par écrit au Vendeur tout défaut ou non-conformité dans les 10 jours suivant la réception. Les Produits seront considérés comme acceptés à moins que le Vendeur ne reçoive une notification écrite de défauts ou de non-conformité de la part de l'Acheteur dans ce délai.

6. Annulations et Replanifications

L'Acheteur peut annuler ou replanifier les Commandes uniquement avec le consentement écrit du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais d'annulation selon le tableau ci-dessous ou de facturer des frais de replanification.

Etat de la commande chez le vendeur	Frais
Composants commandés	40% de la commande totale
Pièces à l'étape céramique	70% de la commande totale
Pièces en scellement ou brasage	70% de la commande totale
Pièces en traitement de surface	90% de la commande totale

Etat de la commande chez le vendeur	Frais
Pièces en contrôle qualité final	100% de la commande totale

6. Garantie limitée

Le Vendeur garantit que les Produits seront substantiellement conformes aux spécifications publiées par le Vendeur pendant une période de 12 mois après la livraison lorsqu'ils sont utilisés pour leur usage prévu et entretenus conformément aux instructions du Vendeur. La seule responsabilité du Vendeur en cas de violation de cette garantie sera, à sa discrétion, de réparer, remplacer ou émettre un crédit pour les Produits défectueux retournés par l'Acheteur pendant la période de garantie. Cette garantie ne s'applique pas aux non-conformités causées par (i) un stockage, une manipulation, une installation, un entretien ou des tests inappropriés, (ii) des altérations ou modifications par une entité autre que le Vendeur, ou (iii) une utilisation en dehors des spécifications environnementales.

7. Déni de Garanties Supplémentaires

Sauf disposition expresse des présentes, le Vendeur ne fait aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les produits, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de titre ou contre la contrefaçon

8. Limitation de Responsabilité

En aucun cas, le Vendeur ne sera responsable des dommages consécutifs, indirects, exemplaires, spéciaux, punitifs ou accessoires découlant de ou liés à ces conditions, aux produits ou à toute utilisation de ceux-ci. La responsabilité totale cumulative du Vendeur découlant de ou liée à ces conditions ne dépassera pas les frais payés par l'Acheteur pour les produits spécifiques donnant lieu à cette responsabilité.

9. Droit Applicable et Jurisdiction

Ces Conditions seront régies par les lois de la France. Tout litige découlant de ces Conditions sera résolu par les tribunaux situés à Avignon, France. Les parties consentent à la juridiction personnelle et exclusive de ces tribunaux.

10. Force majeure

Le Vendeur ne sera pas responsable envers l'Acheteur, ni considéré comme ayant manqué à ses obligations ou violé le présent Accord, pour tout manquement ou retard dans l'exécution de toute condition du présent Accord lorsque et dans la mesure où ce manquement ou retard est causé par ou résulte d'actes ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable du Vendeur, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, inondations, incendies, tremblements de terre, explosions, actions gouvernementales, guerres, invasions ou hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), menaces ou actes terroristes, émeutes ou autres troubles civils, urgences nationales, révolutions, insurrections, épidémies, lockouts, grèves ou autres conflits du travail (qu'ils concernent ou non la main-d'œuvre de l'une ou l'autre des parties), ou contraintes ou retards affectant les transporteurs ou l'incapacité ou le retard à obtenir des fournitures de matériaux adéquats ou appropriés, des pannes de télécommunications ou des coupures de courant.

En cas de force majeure, le Vendeur fera des efforts raisonnables pour informer l'Acheteur et reprendre l'exécution dès que raisonnablement possible. En aucun cas, le Vendeur ne sera tenu de régler un conflit du travail ou un trouble. L'Acheteur peut résilier le contrat si l'événement de force majeure suspend l'exécution du Vendeur pendant plus de 120 jours.

11. Général

Ces Conditions représentent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes. Aucune modification ne sera effective à moins d'être faite par écrit et signée par les deux parties. L'Acheteur ne peut pas céder ou transférer ces Conditions sans le consentement écrit préalable du Vendeur.